

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE PROCES-VERBAL - Séance du lundi 20 juillet 2020

Date de convocation : 13 juillet 2020 - Date d'affichage : 13 juillet 2020

Nombre de délégués : en exercice : 35 - Présents : 28 - Votants : 35

L'an deux mille vingt, le vingt juillet à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Yvette à Levis Saint Nom, sous la présidence de Madame Anne GRIGNON

### PRESENTS

CHEVREUSE	:	Anne HERY, Bernard TEXIER, Catherine DALL'ALBA, Philippe BAY, Béatrice COUDOUEL, Patrick TRINQUIER, Sébastien CATTANEO, Catherine BILLET
CHOISEL	:	Alain SEIGNEUR
DAMPIERRE EN YVELINES	:	Denis METZGER (suppléant)
LE MESNIL ST DENIS	:	Christophe BUHOT, Bertille BONNAIN, Pascal EGEE, Eric LE LANDAIS, Anne GUILLOUX, Cédric CHAUVIERRE
LEVIS ST NOM	:	Anne GRIGNON, Yves MAGNE
MILON LA CHAPELLE	:	Pascal HAMON
SENLISSE	:	Marie-Philomène DOMINGO-TAVARES (suppléante)
SAINT FORGET	:	Jean-Luc JANNIN
SAINT LAMBERT DES BOIS	:	Olivier BEDOUELLE
ST REMY LES CHEVREUSE	:	Dominique BAVOIL, Agnès BOSDARROS, Dominique MENARD, Gérarda BRUNELLO, Jean-Claude MONTAGNON, Dominique DUFRASNES

### POUVOIRS

LE MESNIL ST DENIS	:	Christelle LANTOINE donne pouvoir à Pascal EGEE Thierry MARNET donne pouvoir à Anne GUILLOUX Véronique DEZ donne pouvoir à Cédric CHAUVIERRE
ST REMY LES CHEVREUSE	:	Jacques CAOUS donne pouvoir à Dominique BAVOIL Myriam SCHWARTZ donne pouvoir à Gérarda BRUNELLO Dominique JOURDEN donne pouvoir à Agnès BOSDARROS Jean-Louis BINICK donne pouvoir à Anne GRIGNON

### ABSENT(E)S EXCUSE(E)S

LE MESNIL ST DENIS	:	Christelle LANTOINE, Thierry MARNET, Véronique DEZ
ST REMY LES CHEVREUSE	:	Jacques CAOUS, Dominique JOURDEN, Myriam SCHWARTZ, Jean-Louis BINICK

SECRETAIRE DE SEANCE : Yves MAGNE

### ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Validation du PV du Conseil communautaire du 10 juillet 2020
- Projet Délibération 2020.07.03 – Election des vice-présidents
- Projet Délibération 2020.07.04 – Election des autres membres du Bureau
- Charte de l'élu local
- Projet Délibération 2020.07.18 – Désignation délégués CCHVC PNR HVC
- Projet Délibération 2020.07.19 – Désignation délégués Hôpital Gériatrique de Chevreuse
- Questions diverses
- Signature Charte de l'élu local
- Questions diverses

Mme GRIGNON, Présidente, ouvre la séance à 19h10. Elle remercie les délégués communautaires pour leur présence.

La Présidente procède à l'appel nominatif des 35 Conseillers communautaires (28 présents et 7 pouvoirs). Au vu de la nouvelle réglementation sanitaire en vigueur depuis le 10 juillet, le quorum est de 12 délégués présents. Le Conseil peut donc valablement délibérer.

### **Désignation d'un secrétaire de séance**

Yves MAGNE est nommé secrétaire de séance avec l'approbation du Conseil communautaire.

### **Approbation du procès-verbal du 10 juillet 2020**

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 10 juillet 2020, envoyé préalablement aux conseillers pour validation, a fait l'objet de deux demandes de correction qui ont été intégrées. Le PV ainsi mis aux voix est **adopté à la majorité** (9 abstentions : Dominique BAVOIL, Agnès BOSDARROS, Dominique MENARD, Gérarda BRUNELLO, Jean-Claude MONTAGNON, Dominique DUFRASNES, Jacques CAOUS, Dominique JOURDEN, Myriam SCHWARTZ).

### **Délibération 2020.07.02 - Election des Vice-Présidents**

La Présidente demande qui souhaite endosser le rôle d'assesseur..

Sébastien CATTANEO et Denis METZGER se proposent et sont ainsi nommés assesseurs avec l'approbation du Conseil.

La Présidente explique que suite au Conseil communautaire du 10 juillet, le nombre de vice-présidents est dorénavant fixé à neuf pour permettre à chacune des communes de disposer d'une vice-présidence. Il convient maintenant d'élire ces personnes par scrutin uninominal.

La Présidente précise avoir contacté chacun des maires pour participer à des réunions préparatoires en visioconférence. M BAVOIL n'a pas souhaité y participer.

Ce travail collaboratif permet de présenter au Conseil 8 domaines de compétences qui sont les suivants :

- 1er VP : Mutualisation des prestations
- 2eme VP : Mutualisation des services / moyens humains et matériels
- 3eme VP : Environnement et Transports
- 4eme VP : Finances
- 5eme VP : Développement économique et innovation -- Tourisme
- 6eme VP : Liaisons douces et mobilités actives
- 7eme VP : Vidéoprotection - sécurité – numérique
- 8eme VP : Très haut débit et téléphonie -- Ressources humaines
- 9eme VP : Sport, culture et communication

Il est procédé à l'élection des vice-présidents poste par poste. Cette élection se déroule à scrutin secret, uninominal à trois tours maximums, à la majorité absolue (18) : 35 inscrits, 35 votants.

### **ELECTION DU 1<sup>er</sup> VICE-PRESIDENT**

- 1 candidat : M JANNIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 35, Bulletins blancs 1, Bulletin nul 1, M JANNIN 33 voix

M JANNIN est élu 1<sup>er</sup> vice-président.

### **ELECTION DU 2<sup>e</sup> VICE-PRESIDENT**

- 1 candidat : Mme PALMER

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 35, Bulletins blancs 11, Nul 1, Mme HERY 1 voix, Mme PALMER 22 voix

Mme PALMER est élue 2<sup>e</sup> vice-présidente.

### **ELECTION DU 3<sup>e</sup> VICE-PRESIDENT**

- 1 candidat : M BEDOUELLE

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 35, Bulletins blancs 10, M BINICK 1, M BEDOUELLE 24 voix

M BEDOUELLE est élu 3<sup>e</sup> vice-président.

### **ELECTION DU 4<sup>e</sup> VICE-PRESIDENT**

- 1 candidat : Mme HERY

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 35, Bulletins blancs 4, M HERY 31 voix

Mme HERY est élue 4<sup>e</sup> vice-présidente.

### **ELECTION DU 5° VICE-PRESIDENT**

- 1 candidat : M BUHOT

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 35, Bulletins blancs 12, Bulletin nul 1, M BAVOIL 2 voix, M BUHOT 20 voix  
M BUHOT est élu 5<sup>e</sup> vice-président.

### **ELECTION DU 6° VICE-PRESIDENT**

- 1 candidat : M SEIGNEUR

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 35, Bulletins blancs 2, M SEIGNEUR 33 voix  
M SEIGNEUR est élu 6<sup>e</sup> vice-président.

### **ELECTION DU 7° VICE-PRESIDENT**

- 1 candidat : M HAMON

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 35, Bulletins blancs 6, M PELLETIER 2 voix, M HAMON 27 voix  
M HAMON est élu 7<sup>e</sup> vice-président.

### **ELECTION DU 8° VICE-PRESIDENT**

- 1 candidat : M BENMUSSA

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 35, Bulletins blancs 13, Bulletin nul 1, M Benmussa 21 voix  
M BENMUSSA est élu 8<sup>e</sup> vice-président.

### **ELECTION DU 9° VICE-PRESIDENT**

- 2 candidats : M BINICK, M CHAUVIERRE

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 35, Bulletins blancs 2, Mme BOSDARROS 9 voix,  
M BINICK 4 voix, M CHAUVIERRE 20 voix  
M CHAUVIERRE est élu 9<sup>e</sup> vice-président.

La Présidente récapitule les différentes vice-présidences ainsi que les champs de compétences correspondants :

- 1er VP : Jean-Luc JANNIN - Mutualisation des prestations
- 2eme VP : Valérie PALMER - Mutualisation des services/ moyens humains et matériels
- 3eme VP : Olivier BEDOUELLE - Environnement et Transports
- 4eme VP : Anne HERY - Finances
- 5eme VP : Christophe BUHOT - Développement économique et innovation -- Tourisme
- 6eme VP : Alain SEIGNEUR - Liaisons douces et mobilités actives
- 7eme VP : Pascal HAMON - Vidéoprotection - sécurité – numérique
- 8eme VP : Claude BENMUSSA - Très haut débit et téléphonie -- Ressources humaines
- 9eme VP : Cédric CHAUVIERRE - Sport, culture et communication

### **Délibération 2020.07.03 - Election des autres membres du Bureau**

Conformément aux statuts et au règlement intérieur adopté par délibération 2018.03.03 du 1er mars 2018, le Bureau est constitué de 16 membres de sorte que les communes de plus de 5 000 habitants (Chevreuse, Le Mesnil St Denis et Saint Rémy les Chevreuse) aient chacune 3 représentants, les autres communes ayant 1 représentant. La Présidente rappelle que les dispositions de l'article 8 du Règlement intérieur précisent que les maires sont membres de droit du Bureau.

M BUHOT (5<sup>e</sup> VP) et M CHAUVIERRE (8eme VP) étant délégués communautaires du Mesnil Saint Denis, il ne reste qu'un seul siège à pourvoir pour le Mesnil Saint Denis.

M CATTANEO propose que chaque commune disposant de trois membres au Bureau (Chevreuse, Le Mesnil, Saint Rémy) puisse accorder un siège au conseiller minoritaire. Il se déclare également candidat pour Chevreuse.

Il est procédé à l'élection des autres membres du Bureau poste par poste. Cette élection se déroule également à scrutin secret, uninominal à trois tours maximums, à la majorité absolue (18) : 35 inscrits, 35 votants.

**ELECTION d'un représentant de la commune du MESNIL SAINT DENIS**

Sont nommés scrutateurs M CATTANEO et M METZGER

- 1 candidat : M EGEE

Nombre de bulletins dans l'urne 35, Bulletins blancs 11, M EGEE 24 voix

M EGEE est élu membre du Bureau.

**ELECTION des deux représentants de la commune de CHEVREUSE**

Sont nommés scrutateurs Mme BOSDARROS et M METZGER

- 2 Candidats : M CATTANEO, M<sup>me</sup> DALL'ALBA,

Nombre de bulletins dans l'urne 35, Bulletins blancs 2, M CATTANEO 12 voix, M<sup>me</sup> DALL'ALBA 21 voix

Puis sont nommés scrutateurs M MENARD et M METZGER

- 2 Candidats : M CATTANEO, M TEXIER

Nombre de bulletins dans l'urne 35, Bulletins blancs 1, M CATTANEO 13 voix, M TEXIER 21 voix

Mme DALL'ALBA et M TEXIER sont élus membres du Bureau.

**ELECTION des deux représentants de la commune de SAINT REMY**

Sont nommés scrutateurs Sébastien CATTANEO et Denis METZGER

- 2 Candidats : M BINICK, M CAOUS,

Nombre de bulletins dans l'urne 35, Bulletins blancs 1, M BINICK 14 voix, M CAOUS 20 voix

puis

- 2 Candidats : M BINICK, Mme JOURDEN,

Nombre de bulletins dans l'urne 35, Bulletins blancs 1, M BINICK 12 voix, Mme JOURDEN 22 voix

M CAOUS et Mme JOURDEN sont élus membres du Bureau.

**COMPOSITION DU BUREAU**

Suite à cette élection, le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse est composé des 16 Conseillers Communautaires suivants :

- Président : Anne GRIGNON
- 1er Vice-président : Jean-Luc JANNIN - Mutualisation des prestations
- 2eme Vice-président : Valérie PALMER - Mutualisation des services / moyens humains et matériels
- 3eme Vice-président : Olivier BEDOUELLE - Environnement et transports
- 4eme Vice-président : Anne HERY - Finances
- 5eme Vice-président : Christophe BUHOT - Développement économique et innovation -- Tourisme
- 6eme Vice-président : Alain SEIGNEUR - Liaisons douces
- 7eme Vice-président : Pascal HAMON - Vidéoprotection - sécurité – numérique
- 8eme Vice-président : Claude BENMUSSA - Très haut débit et téléphonie -- Ressources humaines
- 9eme Vice-président : Cédric CHAUVIERRE - Sport, culture et communication
- Membre de droit : Dominique BAVOIL
- Membre : Catherine DALL'ALBA
- Membre : Bernard TEXIER
- Membre : Pascal EGEE
- Membre : Jacques CAOUS
- Membre : Dominique JOURDEN

### Charte de l'élu

La Présidente donne lecture de la charte de l'élu local :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

### Délibération 2020.07.18 – Désignation des délégués pour le PNR HVC

Les statuts révisés et annexés à la charte du Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse prévoient que chaque collectivité adhérente désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la représenter au sein du Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion.

CONSIDERANT les candidatures de :

- Délégué TITULAIRE : M SEIGNEUR
- Délégué SUPPLEANT : Mme BOSDARROS, M CATTANEO

PROCEDE à l'élection des délégués au PNR de la Haute vallée de Chevreuse :

- Délégué TITULAIRE : M SEIGNEUR  
Nombre de votants 35, abstentions 0, contre 0, M SEIGNEUR 35 voix
- Délégué SUPPLEANT : Mme BOSDARROS, M CATTANEO  
Nombre de votants 35, abstentions 3, Mme BOSDARROS 22 VOIX, M CATTANEO 10 VOIX

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, a élu comme délégués au PNR HVC :

- Délégué TITULAIRE : M SEIGNEUR
- Délégué SUPPLEANT : Mme BOSDARROS

### Délibération 2020.07.19 – Désignation du délégué au Conseil de surveillance de l'Hôpital gériatrique à Chevreuse

La Présidente précise que le Conseil communautaire doit également désigner un délégué pour siéger au Conseil de surveillance de l'Hôpital gériatrique à Chevreuse.

VU la candidature de Mme Béatrice COUDOUEL, Conseiller municipal de Chevreuse ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE de désigner Mme Béatrice COUDOUEL pour siéger au Conseil de surveillance de l'Hôpital gériatrique « Philippe DUGUE » à Chevreuse.

### Questions diverses

La Présidente fait part au Conseil que l'Etat a alloué la somme de 4.958,50€ au titre de la contribution de l'Etat aux achats de masques par les collectivités locales. Les communes ayant souhaité grouper leur commande instruite par la CCHVC se verront ainsi réduire la somme à payer de 50%. Des titres seront émis dans ce cadre prochainement.

La Commune de Senlisse souhaite savoir si d'autres communes aimeraient passer une nouvelle commande groupée. Sont potentiellement intéressés en plus de Senlisse ; Saint Forget, Saint Lambert et Le Mesnil Saint Denis. Un courriel leur sera envoyé sous peu pour leur permettre de préciser davantage leur demande.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance à 21h45 et souhaite à tous de passer de très bonnes vacances.

Anne GRIGNON  
Présidente